

Quelles piles et batteries devez-vous déclarer si votre entreprise est établie en dehors de la Belgique ?



¹Cela concerne aussi bien les piles et batteries vendues séparément que les piles et batteries intégrées ou fournies avec un appareil, un véhicule, un vélo, etc

²Votre entreprise peut reprendre volontairement les obligations liées à la responsabilité élargie du producteur (REP) de votre client belge. Prenez contact avec votre client et formalisez par écrit (au moyen d'un mandat) qui effectuera la déclaration. Un modèle de mandat peut être demandé auprès de Bebat.